



L'ALSACE

Vendredi 14 août 2009

Tradition l'office de tourisme de Cernay contre la «privatisation» de la Saint-Nicolas

Les communes de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle) ont effectué des démarches auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) pour protéger le terme « Saint-Nicolas » (lire *L'Alsace* du 9 juillet).

Pas question de laisser deux communes s'approprier l'usage exclusif de noms concernant les festivités de la Saint-Nicolas, rétorque Christophe Meyer, président de l'office de tourisme de Cernay et de la région du Vieil-Armand. Il vient de le faire savoir aux villes lorraines, aux collectivités locales alsaciennes et à l'INPI.

« Nous vous prions de ne pas procéder à l'inscription des termes demandés et de rejeter purement et simplement ces demandes », écrit-il à l'INPI, rappelant l'importance, en Alsace aussi, des festivités de la Saint-Nicolas. « Cette fête culturelle est ancrée notamment dans les traditions rhénanes depuis des temps immémoriaux et elle est particulièrement vive dans les coutumes alsaciennes. La venue de saint Nicolas est fêtée comme il se doit et depuis toujours dans notre commune, comme dans tous les foyers d'Alsace. »

« S'approprier les termes « fête de la Saint Nicolas » ou des termes similaires aussi banals qu'habituels par une ou l'autre commune serait de nature à spolier toutes les communautés d'une fête multiséculaire au profit d'une exclusivité d'où suihte une marchandisation que nous ne saurions accepter, » estime Christophe Meyer.